



Séance du Conseil Municipal du mardi 15 décembre 2020

Absent excusé :

Absente excusée : Pascale DUCEPT

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 06 octobre 2020

Hommage à M. Samuel PATY : 1 minute de silence

1- DELIBERATIONS

1.1 – Remise gracieuse des loyers commerciaux de décembre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de la municipalité soumise à votre approbation par messagerie en date du 26 novembre 2020 de renoncer à la perception du loyer du mois de décembre 2020 des commerces : Anne-Lise fleuriste à la campagne, Réflexion Coiffure et le Bar Miton.

Cette décision fait suite à la fermeture des commerces non essentiels en novembre en raison de l'épidémie de COVID 19.

L'abandon de ces créances nécessite une décision de l'Assemblée délibérante.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **décide** d'abandonner la créance du loyer de décembre 2020 pour les commerces nommés ci-dessus.
- **précise** que cette décision sera constatée budgétairement

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Décisions modificatives

Au regard de la situation budgétaire fin 2020, des décisions modificatives sont nécessaires pour ajuster certains chapitres de fonctionnement.

Budget Général

Virements de crédits

6531 indemnités de fonction	+2 800	6411 personnel titulaire	- 4 500
6534 cotisation SS part patronale	+ 4 300	6453 cotisation retraite	- 2 500
6558 frais f° écoles publiques	+ 700	022 dépenses imprévues	- 6 650
6574 subvention f° association	+ 5 750		
6745 nids frelons (privés)	+ 100		
	+ 13 650		- 13 650

Vote de crédits supplémentaires

678 remise loyers	+ 1 500	752 revenus immeubles	+ 1 500
-------------------	---------	-----------------------	---------

Budget Eco-Quartier

A la demande du Trésor Public, prendre une décision modificative pour régularisation de centimes de TVA

Vote de crédits supplémentaires

65 888 autres charges	+ 0.09	758 autres produits divers	+ 0.09
-----------------------	--------	----------------------------	--------

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion, auquel nous adhérons, exerce ses activités au bénéfice des agents des collectivités de Vendée depuis près de 30 ans.

En 2012, le Centre de Gestion proposait aux collectivités qui le souhaitaient d'adhérer au service de médecine préventive, par le biais d'une convention pluriannuelle qui arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce dispositif, nous soumettons à l'assemblée délibérante la question du renouvellement de l'adhésion de notre collectivité au service proposé par le Centre de Gestion. A cet effet, une convention nous est proposée.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.4 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis mars 2020, il est obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus d'adopter un règlement intérieur du Conseil Municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L2121-8 du CGCT)

Ce règlement définit les règles de fonctionnement de l'organe délibérant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire propose un règlement intérieur adapté à la commune.

Cf doc remis

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité